

gouvernement et imposerait ensuite ses résultats aux Canadiens et à leurs représentants élus pour qu'ils les acceptent ou les rejettent, sans aucune participation. Tous les Canadiens doivent y participer. Il devrait également y avoir un moyen de faire en sorte que tout accord conclu dicte en fait, au gouvernement les mesures à prendre, lorsqu'elles constituent la meilleure façon d'atteindre les buts fixés.

L'un des moyens est de créer une commission royale d'enquête. Cependant, il y a toujours le danger qu'un tel organisme paraisse lointain et étranger aux réalités vivantes de la vie quotidienne, et il se pourrait que les commissaires ne représentent pas assez bien la diversité canadienne ou traduisent mal les préoccupations de leurs concitoyens. Cette solution entraîne également des dépenses supplémentaires.

Je proposerais plutôt la création d'un comité parlementaire spécial chargé de définir nos objectifs nationaux. Sa composition refléterait la diversité canadienne. Ses membres auraient la qualité de perception voulue puisqu'ils participent à la vie politique. Le comité pourrait tenir des audiences partout au Canada de sorte que chaque personne et groupe intéressés pourraient facilement dire son mot. Cette solution coûterait bien moins cher qu'une commission d'enquête. Il n'y aurait aucune dépense spéciale de rémunération et d'installations à l'exception de celles, limitées par ailleurs, du personnel supplémentaire et de l'administration.

Enfin, les auteurs du rapport seraient ceux-là mêmes qui participent à l'élaboration et à l'application de la politique du gouvernement fédéral. Si le rapport invitait le gouvernement fédéral à agir, ce dernier aurait à répondre de ses actions ou de son inaction devant le peuple canadien par l'intermédiaire du caucus de la Chambre des communes et aussi de ses comités. Le comité spécial mixte sur la constitution a fait un excellent travail et a représenté, je pense, un précédent pour le genre de comités que je propose. J'inviterais donc le gouvernement à demander au Parlement de créer sans tarder un comité spécial des objectifs nationaux.

Le succès du programme anti-inflation dépendra de la participation et des efforts de tous les Canadiens. L'élaboration de moyens propres à résoudre les problèmes de l'économie canadienne, une fois la période des contrôles terminée, exige cette participation et ces efforts collectifs. J'espère que le gouvernement s'empressera de préciser de quelle façon il envisage ce travail.

Pour terminer, je crois qu'en attendant, les modifications au programme proposées dans le bill C-89 s'imposent de toute urgence et que le bill mérite donc l'approbation rapide de la Chambre.

**M. Benno Friesen (Surrey-White Rock):** Monsieur l'Orateur, il y a à peu près cinq mois, le gouvernement a présenté à la Chambre le bill C-73 avec beaucoup de bravade, certes beaucoup plus de bravade que de planification. J'ai trouvé intéressant d'entendre les commentaires que le député de Windsor-Ouest (M. Gray) a faits cet après-midi pour demander d'appuyer cette mesure législative dans sa forme modifiée. J'ai été encouragé par certaines de ses remarques. Il a dit qu'il fallait augmenter la productivité au Canada. Je ne pouvais être plus d'accord. Cependant, je ne sais pas si le fait de récompenser l'augmentation de productivité en accordant un supplément maximum de 2 p. 100 encouragera vraiment la productivité, comme l'espère le député.

### *Loi anti-inflation*

Deuxièmement, il a fait remarquer que le gouvernement devrait montrer la voie, et il a proposé la création d'un centre national de la productivité. Je ne suis pas d'accord avec le député sur ce point. Il me semble que tout genre de programme gouvernemental, même un centre national de la productivité, serait tout à fait improductif. En fait, des bureaucrates s'affairaieraient à trouver plus de programmes visant à créer des emplois, ce qui n'accroîtrait pas la productivité du pays d'un iota. Cela ne reviendrait qu'à déplacer des bureaucrates.

Le député a ensuite exposé certaines des raisons pour lesquelles la production n'est pas plus élevée. Je suis d'accord sur ces raisons, mais il a oublié de parler de ce qui, dans notre société, fait que nous ne sommes pas plus productifs. Il n'a pas dit pourquoi, par exemple, on ne consacre pas plus d'argent à assurer une meilleure gestion ou aux industries secondaires. Peut-être devrions-nous demander si le gouvernement ne devrait pas montrer la voie en offrant des incitations à ces industries pour que le patronat soit plus désireux de lancer les industries dont nous avons si désespérément besoin.

Il y a quelques semaines, j'ai été choqué d'entendre dans une émission d'information de Vancouver le président de la Commission de lutte contre l'inflation, M. Pepin, interrogé par des hommes d'affaire de Vancouver—je sais que les nouvelles peuvent être trompeuses—dire «Je n'y connais vraiment rien». Je me suis demandé si cette phrase était prise hors de contexte, si nous en sommes vraiment là. Le président sait-il comment s'acquitter de ses lourdes responsabilités?

Cette mesure législative, même dans sa forme modifiée, nous oblige à nous poser de graves questions qui me font douter de la valeur de tout le programme et de l'appui que nous devrions y accorder ou non. Nous nous sommes opposés au bill pour deux raisons principales. Tout d'abord, nous avons vu au premier coup d'œil qu'il causerait une multitude d'injustices pour les Canadiens. Ensuite, ce programme va entraîner une multiplication sans fin des règlements.

L'expérience prouve que les craintes que nous avons exprimées à ce sujet lors de la présentation du bill au Parlement étaient fondées. Avant hier seulement, un journal local indiquait en manchette que la commission avait maintenant un arriéré de 1,000 cas à juger. Le même jour, un article déclarait que la commission est maintenant trop occupée avec le programme de formation des représentants syndicaux qui veulent acquérir les connaissances nécessaires pour pouvoir faire face à la commission sur son propre terrain.

On soupçonne de plus en plus au Canada que la commission sera plus dure pour les salariés et les consommateurs que pour l'industrie et les prix. Ce qui nous a encore plus effrayés, c'est que le programme initial ne prévoyait aucune procédure d'appel ni aucun tribunal d'appel de dernier ressort. Je me rappelle que le ministre des Finances (M. Macdonald) a été maintes et maintes fois interrogé précisément là-dessus et qu'il a toujours répondu en disant: «Qu'est-ce qui ne va pas? Pourquoi un tribunal d'appel?». Le ministre se présente maintenant devant la Chambre avec un air de vierge offensée parce que nous n'avons pas cessé de soutenir cela. Malgré cela, il se félicite maintenant d'avoir écouté l'opposition, et propose de raccommo-der la loi.